

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL450

présenté par

Mme Martinez et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 13

Après le mot :

« communes »,

supprimer la fin de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la fin de la phrase de cet alinéa.

En effet, la précision apportée par « régissant les relations entre les services publics et les particuliers », restreint trop le champ d'application dans lequel il n'est pas possible de se prévaloir de ses croyances ou convictions pour s'affranchir de nos lois.

C'est pourquoi il est souhaitable de supprimer cette partie de l'article.